

MONTFA

BULLETIN MUNICIPAL 2018



SOMMAIRE / INFOS PRATIQUES

Editorial du maire	p. 3
Au fil des conseils	p. 4
Démarches administratives / état civil	p. 5
Budgets	p. 6
RD 612	p. 8
Projet 2019	p. 9
Vie communale	p. 10
Produits phytosanitaires	p. 12
Vie scolaire et les aînés	p. 14
Comité des fêtes	p. 16
L'amicale bouliste	p. 17
Les amis du château de Montfa	p. 18
Société de chasse et Loisirs Montvals	p. 19

COMMUNAUTE DE COMMUNES SIDOBRE VALS ET PLATEAUX

Vialavert - 81260 Le Bez

05 63 59 52 09

Horaires d'ouverture :

Du lundi au vendredi :

9h00 - 12h00 / 14h00 - 17h00



CABINET MEDICAL

41 avenue de Castres - 81210 Roquecourbe

05 63 75 82 96

MAIRIE

2 place Rémy Bardou - 81210 Montfa

05 63 59 52 09 - montfa2@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture :

Lundi : 8h30 - 12h30 / 14h00 - 18h00

Mardi : 8h30 - 12h30 / 14h00 - 19h00

Vendredi : 8h30 - 12h30 / 13h00 - 15h00

ECOLE

4 place Rémy Bardou - 81210 Montfa

05 63 59 00 16

DECHETTERIE ST GERMIER

Zac Plaisance - 81210 St Germier

05 63 59 08 76

Horaires d'ouverture :

Du mardi au samedi : 9h00 - 12h00 / 14h00 - 18h00

DECHETTERIE REALMONT

La Prade - 81120 Réalmont

05 63 55 60 68

Horaires d'ouverture :

Les lundis, jeudis, vendredis et samedis :

9h00 - 12h00 / 14h00 - 18h00

DECHETTERIE CASTRES

ZI de Mélou - 81100 Castres

05 63 55 60 68

Horaires d'ouverture :

Les lundis, jeudis, vendredis et samedis :

9h00 - 12h00 / 14h00 - 18h00

SOUS-PREFECTURE DU TARN

16 bd Georges Clemenceau - 81100 Castres

05 63 45 61 61

Horaires d'ouverture :

Les lundis, mardis et vendredis : 8h30 - 12h00

GENDARMERIE ROQUECOURBE

Avenue de Castres - 81210 Roquecourbe

05 63 70 83 17

**VOUS ÊTES VICTIME OU TÉMOIN
D'UN CAMBRIOLAGE :
COMPOSEZ LE 17**

OPPOSITION CARTE BANCAIRE : 0 892 705 705

OPPOSITION CHÉQUIER : 0 892 68 32 08

BLOCAGE TÉLÉPHONES PORTABLES

Bouygues Telecom : 0 800 29 10 00

Free Mobile : 32 44

Orange : 0 800 100 740

SFR : 10 23



Chers Montfalois, chères Montfaloises

L'année 2018 s'est terminée par une grande agitation sociale qui a engendré de la violence, cela est bien regrettable.

2019 a pris le relais dans un climat social très incertain et je ne peux que souhaiter un retour au calme et à la sérénité. D'ailleurs le 26 Mai prochain, des élections européennes auront lieu, en espérant que la participation sera conséquente. La démocratie en sortirait ainsi grandie. A cet effet, les jeunes gens de plus de 26 ans, n'habitant plus sur la commune et qui ne sont pas contribuables, ne peuvent plus prétendre voter sur ladite commune. Ils devront se faire inscrire sur la commune de résidence.

Le rapprochement des écoles de Montfa et des Fournials, est dans le but de conserver le plus longtemps notre école. Nous avons dû abandonner le regroupement avec Roquecourbe pour organiser trois classes : la maternelle à Montfa et deux classe de primaire aux Fournials. Je souhaite longue vie aux deux école.

L'année 2018 n'a pas été une grande année d'investissement pour Montfa, mais la préparation d'un chantier aux Fournials d'environ 120000 € pour l'enfouissement du réseau téléphonique, le remplacement d'une partie de l'éclairage public par des candélabres et d'un chemin piétonnier le long de la départementale n°4. L'origine de ces travaux est la mise en place par le SDET d'un transformateur supplémentaire et l'enfouissement de la basse tension (environ 300000 €).

Au cours de cette année, le secrétariat de Mairie a dû maîtriser l'informatisation de toutes les démarches administratives. La dématérialisation facilite indubitablement la vie de la population, ou presque... Il s'avère que pour 30% des seniors retraités, l'utilisation d'un ordinateur ou d'internet est un frein pour les démarches administratives en ligne. Même si les personnes âgées commencent à adopter les jeux en ligne ou encore les réseaux sociaux, il s'agit d'une véritable transformation du quotidien. Quoi qu'il en soit, l'espoir est permis puisque les seniors étaient seulement 22% en 2014 à effectuer leurs démarches en ligne. En tout état de cause, le secrétariat de Mairie est à votre disposition pour toute aide éventuelle.

Le passage de la TLE (taxe locale d'équipement) à la TA (taxe d'aménagement) a augmenté très fortement le montant de la taxe lors d'une construction nouvelle. Une discussion avait été engagée avec la Communauté de Communes pour que cette taxe devienne intercommunale. L'ensemble des communes a répondu négativement. De ce fait, le conseil municipal a décidé de baisser le taux de 4 à 3 %, ce qui représente une diminution de 25% de son montant à compter du 1er janvier 2019.

Bienvenue aux nouveaux résidents de Montfa.

L'ensemble du conseil municipal et la secrétaire de mairie, vous souhaite une bonne année et une bonne santé 2019.

Michel Loubet

AU FIL DES CONSEILS

Vote des comptes administratifs et des comptes de gestion du budget communal et assainissement établis par la mairie.

Signature de la convention de Regroupement Pédagogique Intercommunal Montfa/Les Fournials avec la commune de Montredon-Labessonnié.

Signature de la convention de Coopération pour le maintien de la qualité et du bon fonctionnement du réseau d'adduction d'eau et l'entretien, la réparation et la mesure de débit-pression des poteaux incendie raccordés au réseau d'adduction d'eau potable.

Vote des taxes locales : maintien des taux :

- Taxe d'Habitation : 10,86 %

- Taxe Foncier Bâti : 14,99 %

- Taxe Foncier Non Bâti : 74,11 %

Affectation du résultat du budget communal et assainissement.

Evaluation des charges transférées - Attributions de compensation aux communes membres.

Vote du budget primitif 2018 communal et assainissement.

Sortie du Réseau des Écoles Rurales du Sidobre et entrée au Réseau des Écoles Rurales du Pays du Dadou.

Révision des tarifs de la cantine scolaire et de la garderie pour l'année scolaire 2018-2019.

Attribution d'une subvention exceptionnelle au GER AHL (Groupe d'Etude et de Recherche Archéologiques et Historiques du Lautrecois).

Retrait de la commune de Saint Salvy de Carcaves de la communauté de communes Sidobre Vals et Plateaux et intégration à la communauté de communes Monts de Lacaune - Montagne du Haut-Languedoc.

Adhésion au regroupement de commandes pour la restauration et la reliure des actes et/ou d'état civil constitué par le Centre de Gestion de la Fonction Publique du Tarn.

Signature du Contrat à Durée Indéterminée de Madame Thomas Michèle.

- o Recrutement du personnel pour l'école :
- o Renouvellement du Contrat à Durée Déterminée pour Madame Tabary Christelle et signature du Parcours Emplois Compétences pour Madame Ferbus Caroline.

- o Clôture de la régie de recettes Photocopies.

- o

- o Institution d'une régie de recettes.

- o

- o Tarif de la régie de recettes.

- o

- o Modification des statuts de la communauté de communes Sidobre Vals et Plateau : Réseau de chaleur.

- o

- o Remboursement de l'achat des réhausseurs pour la cantine.

- o

- o Travaux de dissimulation des réseaux d'éclairage public et de télécommunication électronique.

- o

- o Révision de la redevance assainissement collectif 2019 :

- o - Maintien de la part fixe annuelle à 50 €

- o - Augmentation de la part au mètre cube d'eau de 0,80 € à 0,85 €

- o

- o Révision de la taxe d'aménagement.

- o

- o Approbation du Schéma de Cohérence Territoriale des Hautes Terres d'Oc.

- o

- o Extension du périmètre de dématérialisation des actes des collectivités : procédures d'urbanisme et marchés publics supérieurs à 209 000 €.

- o

- o Mise en place du RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'engagement Professionnel).

- o

- o Adhésion au service RGPD (Règlement Général sur la Protection des données) de l'Association des Maires et des Elus Locaux du Tarn.

- o

- o Réalisation d'un emprunt pour les travaux de dissimulation de réseaux.

- o

- o Transfert de domanialité du département à la commune.

- o

DEMARCHES ADMINISTRATIVES/ETAT CIVIL

PACS

PACTE CIVIL DE SOLIDARITÉ

À PARTIR DU 2 NOVEMBRE
DANS VOTRE MAIRIE...



 **Service-Public.fr**
Le site officiel de l'administration française

**Le PACS en mairie
au 1er novembre**

 **CARTES GRISES, PERMIS DE CONDUIRE
CARTES NATIONALES D'IDENTITÉ, PASSEPORTS**

Toutes vos démarches sur internet à portée de clic sur ANTS.gouv.fr Infos

3400 Service 0,06 € / min + prix appel

www.demarches.interieur.gouv.fr

BIENTÔT 16 ANS !

PENSEZ AU RECENSEMENT

C'EST OBLIGATOIRE

 **OBJECTIF CITOYEN**
LE PARCOURS DE CITOYENNETÉ

 **MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR**
ANCIENS COMBATTANTS

la carte grise à portée de clic !

DU NOUVEAU pour mes démarches



Je fais mes démarches en ligne

Je gagne du temps

Je n'ai plus à me déplacer

demarches.interieur.gouv.fr pour m'informez

MES DÉMARCHES à portée de clic !

ETAT CIVIL

† Bernard Monteillet décédé le 4 avril 2018, âgé de 73 ans, il était domicilié impasse de Cavailles
Claude Adami décédé le 13 juillet 2018, âgé de 58 ans il était domicilié route des Deux Monts

 Leanna Larcade, née le 10 janvier 2018, félicitations à Anthony et Ophélie
Lysa Devecchi, née le 11 février 2018, félicitations à Laurent et Vanessa
Guilia Sada, née le 25 août 2018, félicitations à Alexandre et Marine

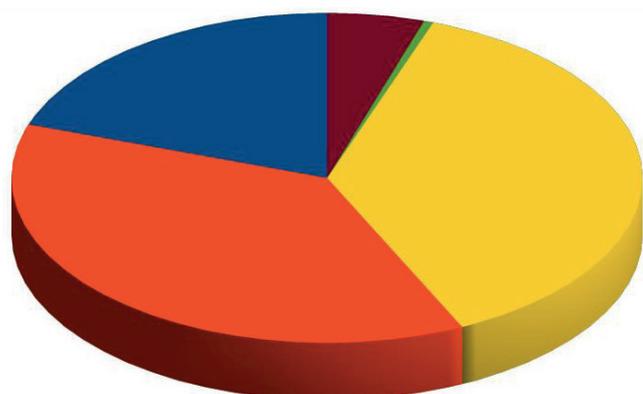


BUDGET COMMUNAL 2018

FONCTIONNEMENT

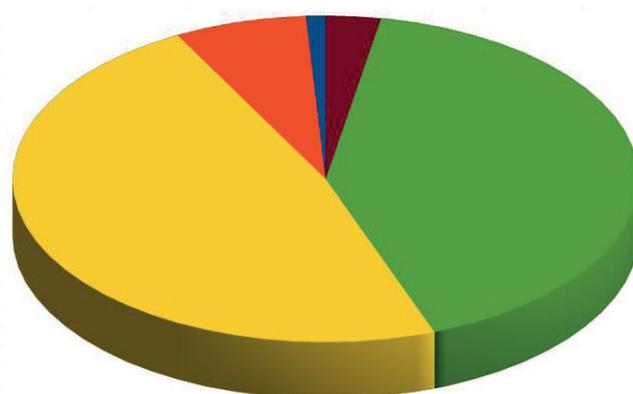
Compte administratif 2018, approuvé au conseil municipal du 21 janvier 2019

DEPENSES



■ Charges générales ⁽¹⁾	37 840,24 €
■ Charges de personnel ⁽²⁾	71 546,89 €
■ Autres charges ⁽³⁾	71 900,19 €
■ Intérêts emprunts	952,15 €
■ Attribution de compensation communauté de commune	9 520,00 €
Total	191 759,47 €

RECETTES



■ Remboursement CUI CAE	2 108,92 €
■ Produits des services	14 424,05 €
■ Impôts et Taxes	100 561,24 €
■ Dotations	87 323,95 €
■ Loyers et charges	5 958,43 €
Total	210 376,59 €

Résultat de l'exercice 2018 : 18 617,12 €
 Excédent de fonctionnement reporté : 114 161,36 €
 Résultat total : 132 778,48 €

(1) eau, électricité, chauffage, produits d'entretien, petit équipement, fournitures de bureau et scolaires, services extérieurs, assurance, frais postaux et téléphoniques, impôts et taxes.
 (2) y compris charges sociales, centre de gestion et médecine du travail.
 (3) participations obligatoires, service incendie, communauté de communes, cantine, voirie, syndicat du Dadou, école des Fournials, indemnités élus.

BUDGET ASSAINISSEMENT

Compte administratif 2018, approuvé au conseil municipal du 21 janvier 2019

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Charges générales	1 780,13 €
Charges financières	1 003,75 €
Autres charges	177,91 €
Dotations aux amortissements	7 823,96 €
TOTAL	10 785,75 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Produits	6 869,72 €
Opérations d'ordre	4 080,87 €
TOTAL	10 950,59 €

Résultat de l'exercice 2018 : 164,84 €
 Excédent de fonctionnement reporté : 4 958,12 €

Résultat total : 5 122,96 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Capital des emprunts	5 220,00 €
Opérations d'ordre	4 081,00 €
TOTAL	9 298,04 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Opérations d'ordre	7 823,96 €
TOTAL	7 823,96 €

Résultat de l'exercice 2018 : - 1 474,08 €
 Excédent de fonctionnement reporté : 21 394,40 €

Résultat total : 19 894,40 €

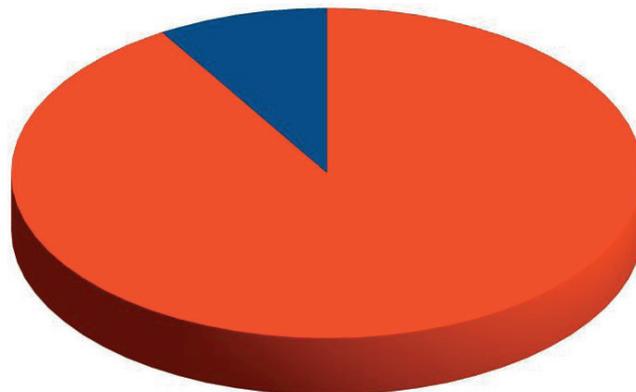
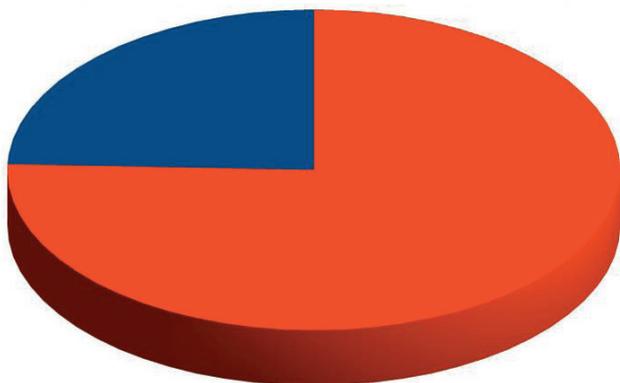
BUDGET COMMUNAL 2018

INVESTISSEMENT

Compte administratif 2018, approuvé au conseil municipal du 21 janvier 2019

DEPENSES

RECETTES



■ Remboursement emprunt	4 793,53 €
■ Travaux de voirie	14 831,68 €

■ FCTVA ⁽⁴⁾	597,27 €
■ Taxes d'aménagement	6 222,99 €

Total 19 625,21 €

Total 6 820,26 €

Résultat de l'exercice 2018 : -12 84,95 €
Excédent d'investissement reporté : 46 469,06 €
Résultat total : 33 664,11 €

(4) Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée



BUDGET SIVU DE MONTVALS

Compte administratif 2018

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Charges générales	3 400,75 €
Charges de personnel	3 281,13 €
Charges de gestion courante	200,00 €
Charges financières	1 569,23 €
TOTAL	8 451,11 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Participation des communes	3 300,00 €
Remb. personnel mis à disposition	1 880,72 €
Locations	8 183,00 €
Remb. caution cuve	998,78 €
TOTAL	14 362,50 €

Résultat de l'exercice 2018 : 5 911,39 €
Excédent de fonctionnement reporté : 3 022,49 €

Résultat total : 8 933,88 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Capital des emprunts	3 926,22 €
Travaux parking	1 017,20 €
TOTAL	4 943,42 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Réserve de fonctionnement	5 215,79 €
TOTAL	5 215,79 €

Résultat de l'exercice 2018 : 272,37 €
Excédent de fonctionnement reporté : 210,43 €

Résultat total : 482,80 €

RENFORCEMENT RD 612

7 phases de travaux en 4 ans

La première phase concerne la partie du carrefour de la RD 612 avec la RD41 jusqu'à l'entrée de Réalmont. Quatre kilomètres pour une durée de 3 mois jusqu'en décembre 2018, avec notamment un gros réaménagement du carrefour RD612 et RD71 et la réalisation d'un dispositif de sécurité central en béton sur la partie la plus dangereuse.

Deuxième phase, de novembre 2018 à mai 2019 (avec une interruption hivernale de 5 mois maximum) depuis le croisement avec la RD59 jusqu'au giratoire de Nalzieu (rocade de Castres), comprenant entre autres l'aménagement du carrefour de Puech Auriol.

En 2020 : une première section entre la sortie d'Albi et le carrefour avec la RD 121, et une deuxième concernant la création d'un rond-point entre la RD612 et la RD41.

En 2021 : l'aménagement (avec la création d'un créneau de dépassement) entre la RD121 et la RD41, puis une dernière phase comprise entre le giratoire de Vénès et la RD631.

(source : la dépêche)



PROJETS 2019

Enfouissement Les Fournials

Le SDET a engagé des travaux de renforcement de la desserte électrique suivant les doléances de certains abonnés. Nous avons saisi l'occasion de procéder à des travaux de dissimulation du réseau d'éclairage public et de télécommunication électronique. Ces derniers ont débuté le 8 janvier 2019 pour une durée de 4 mois environ, suivant les conditions météorologiques.

Parallèlement et afin de sécuriser le déplacement des piétons, un sentier sera aménagé entre le lotissement Clos St Michel et l'école.



Recalibrage du CD59

Suite à la dégradation régulière de la chaussée sur le CD59, le maire est intervenu à diverses reprises auprès de la direction départementale des routes.

Suite aux doléances, des travaux ont été entrepris l'été 2018, entre Toupuy et la RD612. Des virages ont été renforcés, l'écoulement des eaux a été amélioré et certains tronçons de la chaussée élargis. Le revêtement intégral a été entrepris et la signalisation routière repositionnée.

Passage piétons

L'équipe municipale a procédé à la remise en peinture du passage piétons donnant accès à l'école.

Ecole

Conformément aux directives reçues sur la qualité de l'air il a été procédé au remplacement de la VMC de l'école afin d'être en parfaite cohésion avec la réglementation.

Renforcement du réseau électrique

Suppression de la dernière ligne électrique 4 fils non isolés par une ligne enfouie à partir du poste de la Dourelié vers Belleserre.

Téléphonie

Nous sommes intervenus à maintes reprises auprès d'Orange, afin de rétablir une ligne téléphonique au sol depuis 4 ans, au bas de la route Henri Toulouse Lautrec. Les travaux ont été enfin effectués en septembre 2018.

Urbanisme

Toutes constructions ou modifications (abri de jardin, piscine, terrasse et fermeture de terrasse, etc...) sont soumises à autorisation des services de l'urbanisme. Une tournée sera effectuée au cours de l'année 2019 afin de recenser les travaux effectués sans déclaration.



Divagation de chiens sur la voie publique

Selon l'article L. 211-23 du Code Rural, le chat et le chien sont considérés comme étant en état de divagation dans les situations suivantes :

Lorsque ce dernier est en dehors d'une action de chasse ou de la garde d'un troupeau ; qu'il n'est plus sous la surveillance de son maître, se trouve hors de portée de voix de celui-ci ou de tout instrument sonore permettant son rappel ; qu'il est éloigné de son propriétaire ou de la personne qui en est responsable d'une distance dépassant 100 mètres. Tout chien abandonné, livré à son seul instinct, est en état de divagation, sauf s'il participait à une action de chasse, et qu'il est démontré que son propriétaire ne s'est pas abstenu de tout entreprendre pour le retrouver et le récupérer, y compris après la fin de l'action de chasse.

Au cours de l'année 2018, nous sommes intervenus à plusieurs reprises concernant des chiens errants, pour lesquels nous avons dû identifier les propriétaires par l'intermédiaire de vétérinaires, refuges, ... etc, ce qui a eu pour effet d'entraîner des frais à la collectivité.

Par ailleurs ces chiens divagants se sont attaqués à des volières et cages à lapins provoquant la mort des élevages concernés.

Voisins vigilants

Devant la recrudescence des incivilités : démarchages domiciliaires douteux, effractions sur maisons d'habitations, cambriolages, etc... Nous incitons nos concitoyens à prévenir la Gendarmerie de Roquecourbe ou la Mairie de Montfa dans les meilleurs délais.

Même si une information vous paraît anodine, n'hésitez pas à nous la communiquer, nous la ferons transiter. Tous les renseignements sur des incivilités sont exploitables.

Attention aux arnaques liées aux numéros surtaxés !

Vous recevez des appels et/ou sms vous demandant de rappeler en urgence votre banque, vous indiquant que vous avez gagné à un jeu concours, ou vous demandant d'appeler un numéro pour venir retirer un colis ? Attention, dans la plupart des cas il s'agit de pratiques frauduleuses qui vous poussent à appeler des numéros surtaxés !

De nombreuses arnaques par téléphone et/ou sms procèdent selon le même mode opératoire :

- vous recevez des appels qui raccrochent dès que vous répondez,
- vous recevez des appels et/ou sms vous indiquant qu'un problème avec votre carte ou votre compte bancaire nécessite que vous rappeliez votre banque de toute urgence,
- un message vocal enregistré vous annonce votre gain à un jeu concours auquel vous n'avez jamais participé, ou - vous demande de rappeler un numéro pour venir chercher un colis, etc.

Ces sollicitations sont en général des arnaques (et cette liste est non exhaustive). Si l'appel ou le message que vous recevez ne donne lieu à aucune facturation, le numéro que l'on vous demande de rappeler, est en revanche très souvent soumis à une tarification.

PRODUITS PHYTOSANITAIRES

Réglementation visant l'État, les collectivités territoriales et les établissements publics :

Références réglementaires : Loi n°2014-110 dite « Loi Labbé » du 6 février 2014, visant à mieux encadrer l'utilisation des produits phytosanitaires sur le territoire national, modifiée par l'article 68 de la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, et en application de l'article L.253-7 du Code Rural et de la Pêche Maritime.

Depuis le 1er janvier 2017, il est interdit d'utiliser ou de faire utiliser des produits phytosanitaires sur :

- les espaces verts, forêts, voiries, promenades accessibles ou ouverts au public et relevant de leur domaine public ou privé ;
- les lieux récréatifs ou sportifs pour les enfants

Les produits de biocontrôle, à faible risque et utilisés en Agriculture Biologique sont exemptés.

Cas d'exceptions :

- les terrains de sports et de loisirs non accessibles par des enfants et qui doivent être fermés en cas de traitement ;
- les cimetières s'il ne s'agit pas d'un espace vert ou d'un lieu de promenade ;
- les voiries dans les zones étroites ou difficiles d'accès (bretelles, échangeurs, ouvrages, terre-pleins centraux) pour des raisons de sécurité des personnels ou usagers ;
- les traitements nécessaires à la destruction et la prévention des organismes nuisibles réglementés ;
- en cas de danger sanitaire grave menaçant la pérennité du patrimoine historique ou biologique.

Réglementation visant les utilisateurs non professionnels de produits phytosanitaires (particuliers, jardiniers amateurs) :

Depuis le 1er janvier 2019, la mise sur le marché, la délivrance, l'utilisation et la détention de produits phytosanitaires chimiques sont interdites pour les particuliers et jardiniers amateurs (usage non professionnel). Les produits de biocontrôle, à faible risque et utilisés en Agriculture Biologique sont exemptés.

Réglementation visant tous les utilisateurs de produits phytosanitaires (professionnels, particuliers jusqu'au 1er janvier 2019, agriculteurs, entreprises...) :

Une zone de non-traitement (ZNT) de 5, 20, 50 ou 100 mètres est à respecter selon le produit afin de limiter leur transfert vers les points d'eau.

Références réglementaires : L.253-7 du code rural, arrêté du 4 mai 2017 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques et de leurs adjuvants visés à l'article L. 253-1 du code rural et de la pêche maritime, arrêté préfectoral définissant les points d'eau du 21 juillet 2017.

Règles : Maintien d'une zone non traitée de largeur minimale de 5 mètres (selon les produits, la largeur de cette zone non traitée peut être de 20, 50 ou le cas échéant 100 mètres) le long des écoulements définis comme points d'eau et cours d'eau ainsi que le long des éléments du réseau hydrographique figurant sur la carte IGN la plus récente au 1/25000ème (mares, plans d'eau, lavoirs, puits, ...).

Interdiction d'application directe de produit phytosanitaire sur tout élément du réseau hydrographique, cartographié ou non (écoulements permanents ou temporaires, caniveaux, fossés, lavoirs, puits, forages, bassins de rétention des eaux pluviales...).

Dérogations : pour pouvoir réduire la largeur de la ZNT de 20 à 5 mètres ou de 50 à 5 mètres, les conditions suivantes sont à respecter simultanément :

1. Présence d'un dispositif végétalisé permanent d'au moins 5 mètres de large en bordure des points d'eau :
 - arbustif pour les cultures hautes (arboriculture, viticulture, houblon et cultures ornementales hautes), la hauteur de la haie doit être au moins équivalente à celle de la culture ;
 - herbacé ou arbustif pour les autres cultures.

PRODUITS PHYTOSANITAIRES

2. Mise en œuvre de moyens permettant de diminuer le risque pour les milieux aquatiques. Il s'agit d'équipements de limitation de la dérive de pulvérisation (buses et accessoires pour appareil à rampes par exemple) identifiés sur la liste DGAL/SDQSPV/2017-122 du 15 février 2017 et publiée au journal officiel.

À partir du 1er janvier 2019, seuls les produits phytopharmaceutiques d'origine naturelle seront disponibles pour les jardiniers amateurs

Avis aux jardiniers amateurs : à partir du 1er janvier, la vente, l'usage et la détention de produits phytosanitaires – les pesticides – seront interdits. Comme il ne sera même plus possible d'en conserver chez soi, seule solution : les rapporter à l'enseigne de bricolage ou de jardinerie où ils ont été achetés, ou s'en débarrasser, gratuitement, auprès de la déchetterie la plus proche. La loi ne plaisante pas : la détention d'un vieux bidon d'herbicide, de fongicide ou d'insecticide oublié dans la cabane au fond du jardin sera passible de six mois d'emprisonnement et de 150.000 euros d'amende.

FAITES ÉVOLUER VOS PRATIQUES !

► DES TECHNIQUES ALTERNATIVES :

- Plantes couvre-sol, paillages des massifs de fleurs ou allées, gazons et prairies.



► DES TECHNIQUES CURATIVES :

- **Désherbage manuel :**
 - binette, raclette

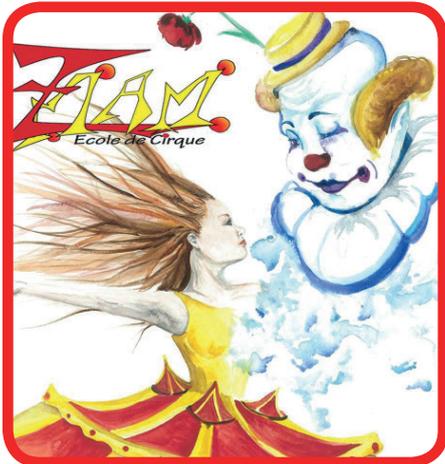
- **Désherbage mécanique :**
 - brosse métallique,
 - brosse rotative,
 - sabot rotatif.

- **Désherbage thermique :**
 - à gaz,
 - à eau chaude,
 - à mousse chaude,
 - à air chaud,
 - à flamme directe.



VIE SCOLAIRE

Le samedi 24 mars ce fut Carnaval à l'école. Tous les enfants furent déguisés pour l'occasion ainsi que de nombreux parents, les ATSEM et l'enseignante. Entre deux averses, M. Carnaval, réalisé par les familles, fut brûlé accompagné d'une pluie de confettis.



Le mardi 19 juin, ce fut la sortie scolaire de fin d'année. Pour clore cette année scolaire passée sur le thème du cirque (en lien avec les autres écoles du réseau du Sidobre), les enfants partirent une journée à l'école du cirque de Mazamet. Ils réalisèrent de nombreux ateliers encadrés par des professionnels : trapeze, tissu suspendu, corde, équilibre sur ballon et sur planchette, élastique, trampoline, petits jeux d'expression corporelle ...

Mardi 5 juin au matin, l'école a accueilli une troupe en costume, venue parler du Moyen Âge aux enfants !

Après une présentation des tenues et de la vie dans les châteaux, les enfants ont réalisé des ateliers créatifs (couronnes, sachets parfumés, modelage en argile...). Ils ont aussi joué aux chevaliers avec des épées en bois !



Le vendredi 29 juin, ce fut la fête de l'école. Après une kermesse très réussie dans le jardin de l'école, les enfants ont présenté un spectacle sur le thème du cirque.

Clowns, jongleurs et acrobates étaient au rendez-vous, le tout présenté par un Monsieur Loyal très motivé.

Bravo les artistes ...

Merci à la communauté de communes Sidobre, Vals et Plateaux qui a offert aux écoles une maison à insectes et des nichoirs. Nous installerons les nichoirs prochainement.



VIE SCOLAIRE



Noël en Forêt

Dans le cadre du Regroupement Pédagogique Intercommunal Montfa/Les Fournials, le vendredi 21 décembre 2018, l'école de Montfa a été invitée au spectacle de Noël organisé par la municipalité de Montredon-Labessonnié.

Vendredi 14 décembre, à 20h, les enfants de l'école ont présenté un petit spectacle de Noël devant une salle bien remplie.

Ils ont ensuite reçu la visite du Père Noël qui a apporté un cadeau pour chaque enfant ainsi qu'un cadeau collectif pour l'école (un tricycle à deux places). La soirée s'est terminée avec un petit « goûter gourmand » pour le plaisir des petits et des grands !



GOUTER DES AINES



Le goûter s'est déroulé comme chaque année dans la bonne humeur, nous souhaitons la bienvenue aux nouveaux aînés de la commune et un bon rétablissement à tous ceux qui n'ont pu être présents.



COMITE DES FÊTES DES FOURNIALS

La fête des Fournials s'est déroulée les 5, 6 et 7 Octobre derniers.

Le vendredi soir, nouvelle formule apéro tapas avec le groupe TWO ROCK. L'ambiance était chaleureuse et festive. La soirée s'est poursuivie jusque tard dans la nuit avec leur DJ pour le plus grand plaisir du public.

En milieu de soirée, nous avons eu l'agréable surprise de voir arriver le bouclier de Brennus si bravement gagné par notre équipe de coeur, le Castres Olympique. Tous les festayres ont pu toucher le trophée et se photographier à ses côtés pour leur plus grand bonheur.

Le samedi, de nombreux convives sont venus apprécier la traditionnelle soupe au fromage et ont pu ensuite danser sur les notes de l'orchestre Les baladins du Ségala qui ont ravi les amateurs de folklore, de danse traditionnelle et de musette. La bodega des festayres, a aussi rassemblé un large public malgré le temps maussade.

Le dimanche, les rares pétanqueurs ont pu s'essayer au concours en triplètes qui n'a pas pu se terminer à cause d'une pluie battante. Ils ont toutefois gardé le sourire et nous espérons que cela ne les aura pas découragés pour la fête 2019.

Les enfants ont pu se faire maquiller et créer des sculptures de ballons grâce aux talents de Claire de l'association Arc-en-ciel, sans oublier la présence des forains.

L'apéritif dansant, les grillades et la soirée dansante animée par Jean-Marc ont clôturé ce premier week-end d'octobre.

Nous avons à coeur de proposer chaque année un programme varié qui puisse plaire au plus grand nombre, enfants, jeunes et moins jeunes et garder cet esprit de « village » et de convivialité.

Nous tenons à remercier tous les bénévoles, les commerçants et entreprises ainsi que les élus qui nous soutiennent et le public pour sa fidélité. Le comité des Fêtes des Fournials vous souhaite une belle année 2019. Qu'elle soit synonyme de bonheur et de santé pour vous et vos proches.

Nous vous donnons rendez-vous les 4, 5 et 6 octobre 2019 pour fêter avec nous le 40ième anniversaire de la fête aux Fournials.



L'AMICALE BOULISTE

LES CARTES LES BOULES
et ON SAIT FAIRE L'OMELETTE SANS CASSER LES ŒUFS

L'année de l'AMICALE BOULISTE MONTFA-PEYREGOUX-ST JEAN DE VALS a été, comme à l'accoutumée, riche en activités diverses.

Pour la Pétanque, les résultats sportifs ont été sans doute les meilleurs obtenus depuis le début de la participation du Club à des championnats officiels, ne serait-ce que par le nombre de participations de nos sociétaires à ces compétitions.

Nous avons engagé en Championnat des Clubs une équipe Vétérans et deux équipes Séniors. Grâce aux renforts des jeunes et des vétérans, le Club a pu honorer ses engagements. Ceci nous a permis d'organiser sur notre territoire trois rencontres où, chaque fois, une cinquantaine de joueurs du Département se sont affrontés.

Donc une belle animation sur le plan local, avec chaque fois, de la part des visiteurs, le plaisir déclaré d'avoir passé un moment agréable sur nos terres.

Les plus jeunes ont eu l'occasion de participer à des rassemblements de leur catégorie d'âge et se sont comportés de façon tout à fait honorable, portant eux aussi avec fierté les couleurs du Club.

Seule petite déception dans le domaine de notre activité principale, la faible ou irrégulière fréquentation des concours du vendredi soir aux beaux jours, où fréquemment les «étrangers» étaient plus nombreux que les «locaux»...

En ce qui concerne les autres animations, la principale est toujours l'organisation des concours de Belote du lundi soir en période hivernale.

Après un début d'année hésitant, la reprise automnale a connu une franche accélération qui a redonné du courage à l'équipe organisatrice. En effet, ces soirées des «lundis froids» réunissent à la salle de MONTVALS quatre-vingts personnes en moyenne, dont certaines viennent d'assez loin profiter de cette ambiance alternant application et passion dans la cordialité.

Enfin, si la soirée «Châtaignes» fait l'objet d'une réflexion pour une organisation plus pérenne, la traditionnelle OMELETTE PASCALE recueille toujours un franc succès. Certainement la meilleure recette d'omelette : «Omelette de la Troupe Boulard» : Une quantité suffisante de savoir-faire, une ambiance de qualité, et une bonne dose de bonnes volontés additionnée d'une quantité suffisante de bénévoles...

Nous ne pouvons clôturer ce chapitre sans remercier très chaleureusement l'AMICALE MONTFA-ST JEAN DE VALS pour le don généreux qu'elle nous a octroyé pour avoir «repris son flambeau» dans ses animations phares. Nous mettrons un point d'honneur à poursuivre ces sympathiques traditions.

Le **BUT** de ces quelques lignes est aussi de souhaiter à tous les lecteurs une
BONNE et HEUREUSE ANNEE 2019.

Que chacun **POINTE** nos divers rendez-vous sur son agenda et ne restez pas derrière vos **CARREUX**, venez nombreux nous rejoindre pour en **TIRER** de bons moments de détente.



LES AMIS DU CHÂTEAU DE MONTFA

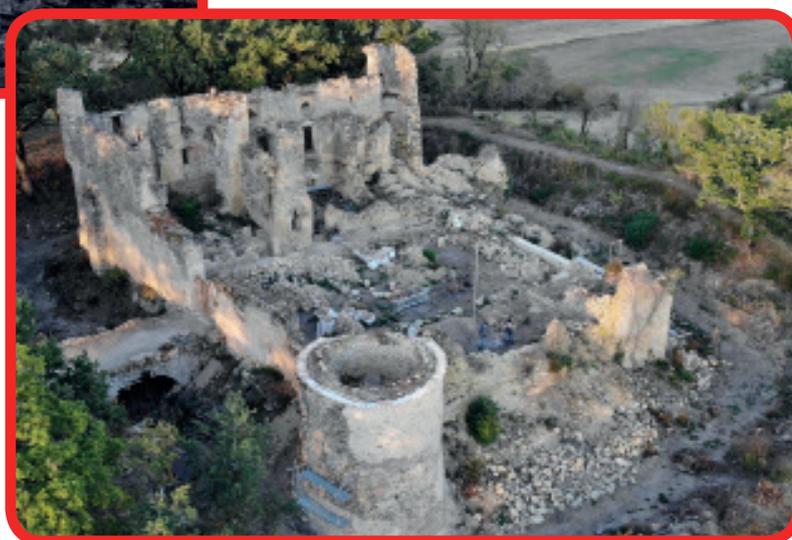
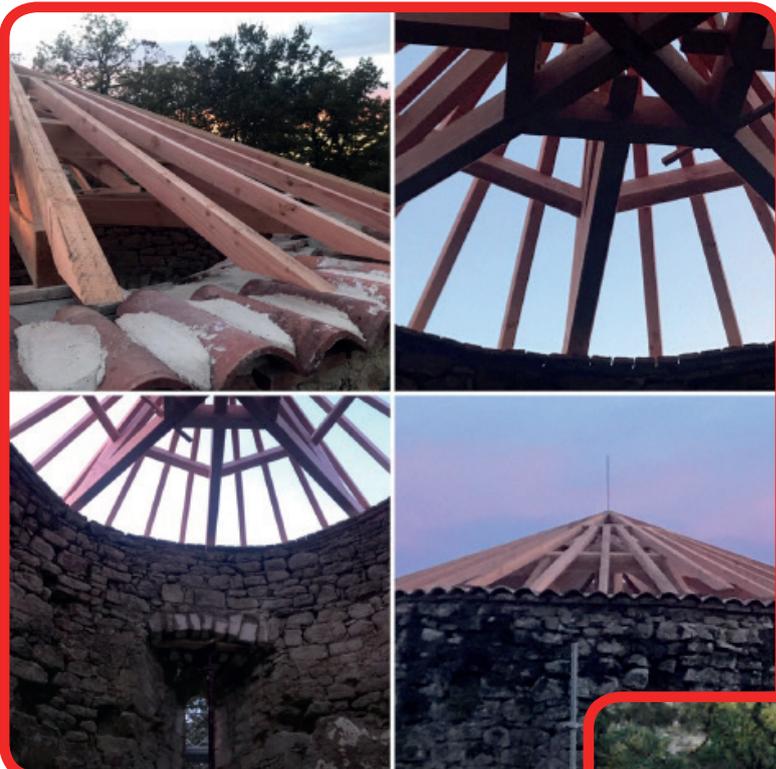
L'association du château de Montfa a continué sur l'année 2018 la sauvegarde du site... après une première médiévale réussie qui a rassemblé plus de 1300 visiteurs, une journée du patrimoine qui a vu la création d'une porte d'entrée au château ... les bénévoles ont œuvré à continuer les travaux de maçonnerie et de nettoyage des alentours sur les versants Sud et Ouest

En 2019, verront le jour une pommeraie conservatoire de 40 arbres de variétés différentes, une première rangée de vignes (un vignoble de 3ha était implanté au 19ème siècle) mais aussi une roseraie impressionnante avec la plantation de plus de 70 rosiers issus de la célèbre entreprise Guillot.

L'association s'emploiera à continuer les travaux de reprise des bases des remparts Sud et Est pour sécuriser le site.

Nous recherchons des bénévoles pour nous aider à la tâche. Toutes les bonnes volontés sont les bienvenues, il suffit de nous contacter sur la page facebook, par mail : chateaumontfa@orange.fr ou au 0770213194. Aucune expérience n'est exigée.

Pour que le site du château de Montfa revive et qu'il devienne la fierté de tous les habitants de Montfa.



VIE ASSOCIATIVE

SOCIETE DE CHASSE MONTFA / ST JEAN DE VALS

La Société de chasse Montfa / St Jean de Vals remercie les chasseurs, les non chasseurs et les propriétaires.

Le bilan de la saison 2018 est en baisse sur le lièvre, en raison du VHD, d'après les analyses du vétérinaire.

Les compagnies de perdreaux se maintiennent malgré les prédateurs et les conditions climatiques.

Pour conclure, le président et les membres du bureau remercient tous les participants à notre loto.

Nous vous souhaitons à tous et à toutes une bonne et heureuse année ainsi qu'une bonne santé 2019.



LOISIRS MONTVALS



Une année de plus, nos activités continuent sans trop de changements, avec de nouveaux adhérents et toujours le même esprit : convivialité, amitié et solidarité sont les éléments fondamentaux de notre association.

Nous nous retrouvons toutes les semaines avec plaisir en randonnée à la découverte de notre région ou à la salle intercommunale de Montvals à Montfa, pour les diverses activités (gym d'entretien, peinture aquarelle, sophrologie).

Meilleurs vœux de Bonne et heureuse année 2019 !

CALENDRIER 2019

JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN
M 1 Jour de l'an	V 1 Ella	V 1 Aubin	L 1 Hugues 14	M 1 Fête du travail	S 1 Justin
M 2 Basile	S 2 Présentation	S 2 Ch. Le Bon	M 2 Sandrine	J 2 Boris	D 2 Blandine
J 3 Geneviève	D 3 Blaise	D 3 Guénolé	M 3 Richard	V 3 Phil. Jacq.	L 3 Kévin ● 23
V 4 Odilon	L 4 Véronique ● 06	L 4 Casimir 10	J 4 Isidore	S 4 Sylvain	M 4 Clotilde
S 5 Edouard	M 5 Agathe	M 5 Olive	V 5 Irène ●	D 5 Judith ●	M 5 Igor
D 6 Epiphane ●	M 6 Gaston	M 6 Colette ●	S 6 Marcellin	L 6 Prudence 19	J 6 Norbert
L 7 Raymond 02	J 7 Eugénie	J 7 Félicité	D 7 J.B. de la Salle	M 7 Gisèle	V 7 Gilbert
M 8 Lucien	V 8 Jacqueline	V 8 Jean de Dieu	L 8 Julie 15	M 8 Victoire 1945	S 8 Médard
M 9 Alix	S 9 Apolline	S 9 Françoise	M 9 Gautier	J 9 Pacôme	D 9 Pectorète
J 10 Guillaume	D 10 Arnaud	D 10 Vivien	M 10 Fulbert	V 10 Solange	L 10 L. Pectorète ● 24
V 11 Pauline	L 11 ND de Lourdes 07	L 11 Rosine 11	J 11 Stanislas	S 11 Estelle	M 11 Barnabé
S 12 Tatiana	M 12 Félix ●	M 12 Justine	V 12 Jules ●	D 12 Achille ●	M 12 Guy
D 13 Yvette	M 13 Béatrice	M 13 Rodrigue	S 13 Ida	L 13 Rolande 20	J 13 Antoine de P.
L 14 Nina ● 03	J 14 Valentin	J 14 Mathilde ●	D 14 Maxime	M 14 Matthias	V 14 Elisée
M 15 Rémi	V 15 Claude	V 15 Louise	L 15 Paternite 16	M 15 Denise	S 15 Germaine
M 16 Marcel	S 16 Julienne	S 16 Bénédicte	M 16 Benoît-Joseph	J 16 Honoré	D 16 Fête des Pères
J 17 Roseline	D 17 Alexis	D 17 Patrice	M 17 Anicet	V 17 Pascal	L 17 Hervé ○ 25
V 18 Prisca	L 18 Bernadette 08	L 18 Cyrille 12	J 18 Parfait	S 18 Eric ○	M 18 Léonce
S 19 Marius	M 19 Gabin ○	M 19 Joseph	V 19 Emma ○	D 19 Yves	M 19 Romuald
D 20 Sébastien	M 20 Aimée	M 20 PRINTEMPS	S 20 Odette	L 20 Bernardin 21	J 20 Silvère
L 21 Agnès ○ 04	J 21 Damien	J 21 Clémence ○	D 21 Pâques	M 21 Constantin	V 21 ETE
M 22 Vincent	V 22 Isabelle	V 22 Léa	L 22 L. de Pâques 17	M 22 Emile	S 22 Alban
M 23 Barnard	S 23 Lazare	S 23 Victorien	M 23 Georges	J 23 Didier	D 23 Audrey
J 24 Fr. de Sales	D 24 Modeste	D 24 Cath. de Suède	M 24 Fidèle	V 24 Donatien	L 24 Jean-Baptiste 26
V 25 Conv. de Paul	L 25 Roméo 09	L 25 Annonciation 13	J 25 Marc	S 25 Sophie	M 25 Prosper ●
S 26 Paule	M 26 Nestor ●	M 26 Larissa	V 26 Aïda	D 26 Fête des Mères ●	M 26 Anthelme
D 27 Angèle ●	M 27 Honorine	M 27 Habib	S 27 Zita ●	L 27 Augustin 22	J 27 Fernand
L 28 Th. d'Aquin 05	J 28 Romain	J 28 Gontran ●	D 28 Valérie	M 28 Germain	V 28 Irénée
M 29 Gildas		V 29 Gwladys	L 29 Cath. de Sienna 18	M 29 Aymar	S 29 Pierre-Paul
M 30 Martine		S 30 Amédée	M 30 Robert	J 30 Ascension	D 30 Martial
J 31 Marcelle		D 31 Benjamin -1h		V 31 Visitation	

JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE
L 1 Thierry 27	J 1 Alphonse ●	D 1 Gilles	M 1 Th. de l'E. Jésus	V 1 Toussaint	D 1 Florence
M 2 Martinien ●	V 2 Julien Eymard	L 2 Ingrid 36	M 2 Léger	S 2 Défunts	L 2 Viviane 49
M 3 Thomas	S 3 Lydie	M 3 Grégoire	J 3 Gérard	D 3 Hubert	M 3 François Xavier ●
J 4 Florent	D 4 Jean-M. Vianney	M 4 Rosalie	V 4 Fr. d'Assise	L 4 Charles ● 45	M 4 Barbara ●
V 5 Antoine	L 5 Abel 32	J 5 Raïssa	S 5 Fleur ●	M 5 Sylvie	J 5 Gérard
S 6 Mariette	M 6 Transfiguration	V 6 Bertrand ●	D 6 Bruno	M 6 Bertille	V 6 Nicolas
D 7 Raoul	M 7 Gaëtan ●	S 7 Reine	L 7 Serge 41	J 7 Carine	S 7 Ambroise
L 8 Thibault 28	J 8 Dominique	D 8 Navire	M 8 Pélage	V 8 Geoffroy	D 8 Imh. Conception
M 9 Amandine ●	V 9 Amour	L 9 Alain 37	M 9 Dents	S 9 Théodore	L 9 Pierre Fourier 50
M 10 Ulrich	S 10 Laurent	M 10 Inès	J 10 Ghislain	D 10 Léon	M 10 Romaric
J 11 Benoît	D 11 Claire	M 11 Adelphe	V 11 Firmin	L 11 Azuzéna 1918 46	M 11 Daniel
V 12 Olivier	L 12 Clarisse 33	J 12 Apollinaire	S 12 Willfried	M 12 Christian ○	J 12 Jeanne F.C. ○
S 13 Henri et Joël	M 13 Hippolyte	V 13 Aimé	D 13 Géraud ○	M 13 Brice	V 13 Lucie
D 14 Fête Nagnage	M 14 Evrard	S 14 Croix Glorieuse ○	L 14 Juste 42	J 14 Sidoine	S 14 Odile
L 15 Donald 29	J 15 Assomption ○	D 15 Roland	M 15 Thérèse d'Avila	V 15 Albert	D 15 Ninon
M 16 ND Mt Carmel ○	V 16 Armel	L 16 Edith 38	M 16 Edwige	S 16 Marguerite	L 16 Alice 51
M 17 Charlotte	S 17 Hyacinthe	M 17 Renaud	J 17 Baudoin	D 17 Elisabeth	M 17 Gaël
J 18 Frédéric	D 18 Hélène	M 18 Nadège	V 18 Luc	L 18 Aude 47	M 18 Gatien
V 19 Arsène	L 19 Jean Eudes 34	J 19 Emilie	S 19 René	M 19 Tanguy ●	J 19 Urbain ●
S 20 Marina	M 20 Bernard	V 20 Davy	D 20 Adeline	M 20 Edmond	V 20 Théophile
D 21 Victor	M 21 Christophe	S 21 Matthieu	L 21 Céline ● 43	J 21 Prés. de Marie	S 21 Pierre C.
L 22 Marie Madeleine 30	J 22 Fabrice	D 22 Maurice ●	M 22 Elodie	V 22 Cécile	D 22 HIVER
M 23 Brigitte	V 23 Rose de Lima ●	L 23 AUTOMNE 39	M 23 Jean de Capistran	S 23 Clément	L 23 Armand 52
M 24 Christine	S 24 Barthélémy	M 24 Thèle	J 24 Florentin	D 24 Flora	M 24 Adèle
J 25 Jacques ●	D 25 Louis	M 25 Hermann	V 25 Crépin	L 25 Catherine 48	M 25 Noël
V 26 Anne-Joachim	L 26 Natacha 35	J 26 Côme et Damien	S 26 Dimitri	M 26 Delphine ●	J 26 Etienne ●
S 27 Nathalie	M 27 Monique	V 27 Vinc. de Paul	D 27 Emeline -1h	M 27 Séverin	V 27 Jean
D 28 Samson	M 28 Augustin	S 28 Venceslas ●	L 28 Jude ● 44	J 28 Jacq. de la M.	S 28 Innocents
L 29 Marthe 31	J 29 Sabine	D 29 Michel	M 29 Narcisse	V 29 Saturnin	D 29 David
M 30 Juliette	V 30 Fiacre ●	L 30 Jérôme 40	M 30 Bienvenue	S 30 André	L 30 Roger
M 31 Ignace de L.	S 31 Aristide		J 31 Quentin		M 31 Sylvestre

ZONE A: Académies de Besançon, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble, Limoges, Lyon, Poitiers

ZONE B: Académies d'Als-Moselle, Amiens, Caen, Lille, Nancy-Metz, Nantes, Nice, Orléans-Tours, Reims, Rennes, Rouen, Strasbourg

ZONE C: Académies de Créteil, Montpellier, Paris, Toulouse, Versailles

JOURS FÉRIES ● NOUVELLE LUNE ○ PREMIER QUARTIER ○ PLEINE LUNE ○ DERNIER QUARTIER

www.calendriergratuit.fr

